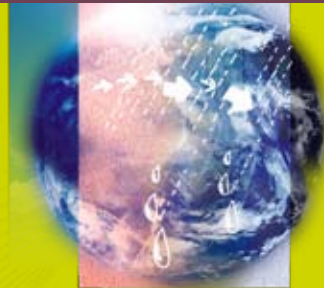




# La Penzé

Infos du bassin-versant

Numéro 11 - PRINTEMPS 2009



## JE JARDINE AU NATUREL ET JE PROTÈGE L'EAU

> POURQUOI ? COMMENT ?



Chaque année le Syndicat observe des pics de désherbants dans les cours d'eau du bassin versant de la Penzé, notamment au printemps. Ces herbicides utilisés par les particuliers, les agriculteurs et les collectivités se retrouvent à des teneurs parfois supérieures aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau européenne et à la norme de distribution en « eau potable » (cf. verso).

Cependant, en milieu urbain et plus largement en zone non agricole, les molécules phytosanitaires sont transférées plus rapidement dans les eaux en raison notamment des surfaces imperméables, de la présence de nombreux avaloirs d'eau pluviale ou de fossés à proximité des propriétés.

**Profitons du printemps pour améliorer nos pratiques et jardiner au naturel.**

Cela consiste à :

- **entretenir la vie du sol** : travailler le sol superficiellement pour maintenir la vie microbienne active dans les 30 premiers centimètres du sol et ameublir la terre sans la retourner. Ne pas enfouir trop profondément la matière organique (fumier / compost) pour éviter qu'elle ne fermente au lieu d'être dégradée par les bactéries aérobies, en particules assimilables par les plantes.
- **créer un environnement favorable aux petits animaux utiles au jardin**. Ce sont les décomposeurs (vers de terre, cloportes...), les prédateurs (hérisson, mésange, perce-

oreille, coccinelle...) et les pollinisateurs (abeilles, bourdons...) qui assurent un jardin équilibré. Pour les maintenir, il est nécessaire de créer des espaces avec des espèces végétales variées, de privilégier les arbustes locaux (noisetier, sureau...) ou bien adaptés à notre région, de leur préserver des refuges (tas de branchages, pierres...), et de supprimer tout traitement chimique non ciblé au risque de détruire la faune non visée.

- **couvrir le sol** pour éviter que les herbes indésirables ne se reproduisent. Les plantes « couvre-sol » et paillages limitent la pousse des herbes spontanées.

- **recourir aux rotations de cultures** : elle est nécessaire pour des raisons, d'une part, nutritionnelles des plantes (dont les besoins diffèrent selon les espèces), d'autre part, sanitaires. Ne pas cultiver les mêmes légumes tous les ans au même endroit permet d'éviter la multiplication des parasites spécifiques à chaque espèce.

- **renforcer les résistances des plantes** aux maladies en réalisant des macérations végétales ayant une action fertilisante.

- **désherber sans pesticides et cibler les traitements selon les ravageurs**. Des purins et des décoctions ayant des propriétés insectifuges peuvent être préparés soi-même.

(cf. encart ci-contre et rubrique « Pour en savoir plus »).

Des communes du bassin versant agissent déjà pour réduire l'application des pesticides sur les espaces communaux suite à la réalisation de plans de désherbage communaux\*.

Pour cela, elles utilisent des techniques alternatives suivant les types de surfaces : mécaniques (brosses rotatives, couteaux désherbeurs), thermique à flamme,...

Avant la création de nouveaux aménagements, une réflexion est également menée sur l'entretien futur de ces espaces.

Les collectivités adaptent leurs pratiques pour respecter l'environnement et la réglementation.

Soyons vigilants puisque l'arrêté préfectoral, relatif au désherbage, s'applique à tous : aussi bien aux collectivités et professionnels qu'aux particuliers (cf. arrêté au verso).



Quelques astuces de PHILIPPE MUNIER



Le syndicat a sollicité Philippe Munier, paysagiste conseil et chroniqueur jardin à France Bleu pour donner une conférence le 3 avril dernier à Taulé. Il a dévoilé ses secrets de jardinage au naturel.

**Ma pelouse est envahie de mousse : que faire ?**

Pour ce printemps, simplement pensez à nourrir votre pelouse. Faire une scarification puis un apport de compost (1 à 3 cm) ou à défaut d'engrais « gazon organique ». Tondez haut, tondez souvent, ne ramassez pas les tontes et à l'automne vous ferez un apport de dolomie pour réduire l'acidité de votre sol.

**Quels paillis vous conseillez ?**

Le choix du paillage se fait en fonction de la plante que l'on va protéger. Un compost peu décomposé pourra servir de paillage à des plantes gourmandes (hémérocalles, choux, poireaux). Tomates et courges apprécient la tonte de gazon fanée. Les plantes fragiles (laitues, fleurs annuelles) préféreront un paillage de paille broyée, de paillettes de lin ou de chanvre. Les plantes de terre de bruyère aimeront les écorces de pin et les arbustes les copeaux de bois blanc.

**Comment protéger les cultures potagères contre les limaces ?**

La première chose est de diminuer au maximum les abris à mollusques : murets de pierre, haies persistantes, ... à proximité du potager. La deuxième est de ramasser les limaces cachées sous les plantes posées au sol : on les récupère chaque matin.

La troisième est de biner régulièrement en période de ponte pour casser, les nids (mai/juin et août/septembre). Les paillettes de lin ou de chanvre, les cosses de sarrasin, protègent aussi bien que la cendre

de bois ou les coquilles d'œufs broyées. Attention l'odeur de la bière attire les limaces, mettez donc les pièges à bière loin des salades et des choux !! En dernier recours, vous pouvez utiliser du phosphate de fer en granulés.

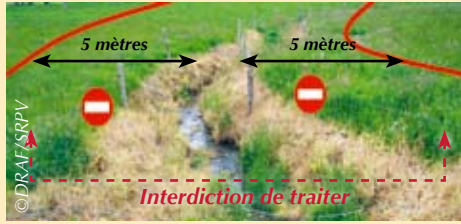




# NE TRAITÉZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU, SOUS PEINE D'AMENDE

> RAPPEL RÉGLEMENTAIRE (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2008)

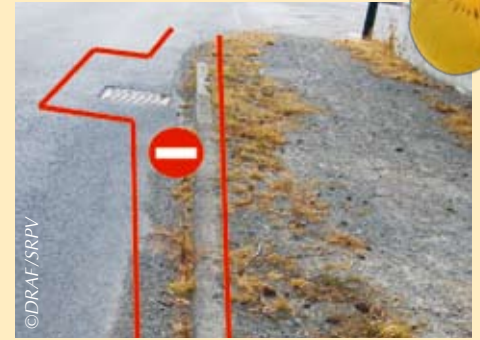
Afin de préserver la qualité des eaux, **il est interdit d'utiliser tous pesticides** (désherbants, fongicides, insecticides) :



À moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>ème</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m) selon le type de produit phytosanitaire.



Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>ème</sup>.



Sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

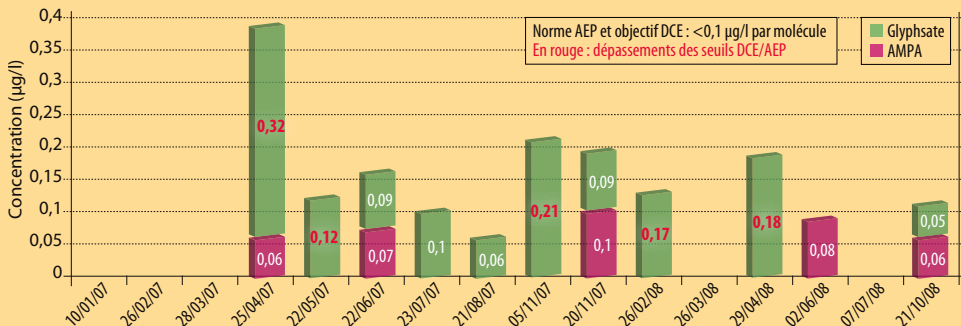
Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES

> CONSTAT SUR LE BASSIN VERSANT DE LA PENZÉ

L'utilisation des pesticides constituent un risque pour le retour à un « bon état écologique » des milieux aquatiques. Le Syndicat Mixte du Haut Léon réalise des analyses de pesticides selon un calendrier mensuel qui évolue en fonction des utilisations des différentes molécules sur le territoire et des périodes d'application. Depuis plusieurs années, une quarantaine de molécules différentes sont suivies à Coz Pors et la station de jaugeage de Penhoat sur la

Penzé et à l'exutoire de l'Éon. Par exemple, le graphique ci-dessous fait référence aux teneurs en glyphosate (matière active du Round Up,...) et en AMPA, sa molécule de dégradation, à Coz Pors, à Saint-Thégonnec entre 2007 et 2008. Les concentrations maximales sont généralement relevées au printemps (0,32 µg/l de glyphosate en avril 2007 et 0,17 µg/l en avril 2008). Ceci s'explique notamment par les nombreux désherbages à cette période.



## Qualité de l'eau 2008 sur le bassin versant de la Penzé (janvier/décembre)

	Teneurs maximales		
	NITRATE S	PESTICIDES (1)	
		Glyphosate	AMPA
Rivière PENZÉ / Prise d'eau Coz Pors St Thégonnec	35 mg/l	0,18 µg/l (avril 08)	0,08 µg/l (juin 08)
Captage souterrain/Bodinéry St Thégonnec	58 mg/l	-	-
Eau distribuée au robinet (2)	38 mg/l	-	-
Rivière PENZÉ/Amont Coatoulzach St Thégonnec	42,1 mg/l	-	-
Rivière COATOUZACH St Thégonnec/Taulé	44 mg/l	-	-
Rivière PENZÉ/Penhoat St Thégonnec/Taulé	45,9 mg/l	0,33 µg/l (octobre 08)	0,64 µg/l (juillet 08)
Rivière ÉON/Amont Pont Éon Plouéan	87,6 mg/l	0,25 µg/l (octobre 08)	0,13 µg/l (octobre 08)
Rivière TRAON GALL/Amont Station épuration/St Pol de Léon	94,4 mg/l	-	-
Ruisseau du FROUT Carantec/Henvic/Taulé	73,2 mg/l	1,46 µg/l (avril 08)	0,76 µg/l (juillet 08)

Normes de distribution de l'eau potable au robinet et objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau à atteindre d'ici 2015

**Nitrates**  
 < 50 mg/l  
**Pesticides**  
 < 0,1 µg/l

(1) Protocole « pesticides » : prélèvements réalisés après 10 mm de pluie dans les dernières 24h. Le glyphosate et sa molécule de dégradation, l'AMPA, sont des molécules d'herbicide à usages agricoles et non agricoles.

(2) L'eau issue du mélange « eau de la Penzé » et du « captage d'eau souterrain » est distribuée sur les communes de Saint-Thégonnec et de Guiclan, ainsi que sur Pleyber-Christ et Sainte-Sève.

## >> Pour en savoir +

- Jardinage au naturel :
- Livrets et fiches disponibles auprès du Syndicat



- Les 4 saisons du jardin Bio - la Gazette des Jardins (revues disponibles en kiosque)
- Jardinez Fûtés sur France Bleu du lundi au vendredi à 8h53 et 15h20 et le samedi de 9h10 à 10h.

[www.mce-info.org/jardinsnaturels/contexte.php](http://www.mce-info.org/jardinsnaturels/contexte.php)  
[www.les-jardins-naturels.com](http://www.les-jardins-naturels.com)

- Réglementation / pesticides  
<http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>  
[www.mce-info.org/pesticides.php](http://www.mce-info.org/pesticides.php)

## Lexique

\*PLAN DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAL : recensement de l'ensemble des espaces communaux désherbés, identification des risques de transfert des pesticides aux cours d'eau, choix des pratiques d'entretien en fonction des espaces et des risques, dans le but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires au profit d'autres techniques d'entretien.

\*CORPEP : Cellule d'Orientement Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides.

Éditée à 14 000 ex. par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Haut-Léon  
 2, place de la Mairie - SAINT-THÉGONNEC  
 Tél. 02 98 79 64 89  
 email : [syndicat.hautleon@wanadoo.fr](mailto:syndicat.hautleon@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : S. Lozdowski, Président du SMHL

Rédaction/contacts : R. Allain, J.Cheveau, V.Sibiril avec la participation de P. Munier

Conception : Breizland 02 98 85 03 54

